



DEC212887DR20

Décision portant modification de la décision DEC19026DR20 portant délégation de signature à M. Grégory Maggion pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), dont la directrice par intérim est Elisabeth Christians ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DEC190262DR20 du 15 janvier 2019 susvisée est modifiée comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory Maggion, délégation est donnée à Mme Corinne Poutier, technicienne de la recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée ¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villefranche sur Mer, le 01/07/2021

La directrice d'unité
Elisabeth Christians



E. CHRISTIANS
DIRECTRICE IMEV
FR 3761

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.